

Mairie de Francières
10, rue du Bout du Monde
60 190 FRANCIERES

A l'attention de Monsieur le Maire

Francières, le 29/03/2024

Objet : Sollicitation de votre avis à propos de l'usage futur du site sur lequel souhaite s'étendre la société ANTROPE – RD 1017.

Monsieur le Maire,

La société ANTROPE est actuellement déclarée au titre des Installations classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour son activité de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes (rubrique 2517).

Nous envisageons d'étendre et de diversifier notre activité sur une partie des deux parcelles 31 et 33, section ZK de la commune de Francières (projet Plateforme Eco Site Antrope). Pour cela, nous allons déposer un dossier de demande d'enregistrement (ICPE) auprès de la Préfecture de l'Oise pour les rubriques 2515-1 (concassage de déchets non dangereux inertes) et 2517. Le dossier tiendra également lieu de dossier de déclaration pour les rubriques 2710-1 et 2710-2 (déchèterie professionnelle) et 2716 (transit de déchets non dangereux non inertes i.e. terres).

Ce dossier de demande d'enregistrement doit comporter un certain nombre de pièces obligatoires et en particulier la proposition du demandeur ainsi que **l'avis du Maire** (ou président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme) « ... **sur le type d'usage futur, au sens du I de l'article D. 556-1 A, du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif...** » (5° de l'article R. 512-46-4 du code de l'environnement).

Ainsi, par la présente nous souhaiterions connaître votre avis sur les projets d'usage du terrain (concerné par notre demande) que vous envisagez à ce jour en cas de cessation définitive de l'activité. ANTROPE propose la poursuite d'un usage industriel (absence de bâti) comprenant notamment des infrastructures industrielles (bassin étanche de confinement et bassin d'infiltration d'eau pluviale) et des aménagements accessoires associés à l'activité industrielle, tels qu'une plateforme étanche). Cet usage est compatible avec le zonage actuel UE réservé à l'accueil d'activités économiques à vocation industrielle, artisanale, commerciale et de services Nous vous saurons gré de nous indiquer par retour de courrier votre avis à ce sujet.

Veuillez recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Laurent MERIAN
LE DIRECTEUR

ANTROPE

MAIRIE
DE
FRANCIÈRES 
60190

Tél. : 03 44 41 35 56

Fax : 03 44 41 69 87

Site internet : www.mairie-francieres.fr

e-mail : commune-franciere@wanadoo.fr



FRANCIERES, le 8 avril 2024

Le Maire de FRANCIERES

A

SAS ANTROPE

Monsieur le Directeur

Hameau de Samson

60150 CHEVINCOURT

Objet : Avis sur l'usage du site de la RD 1017 de la société ANTROPE

Monsieur le Directeur,

La commune de FRANCIERES donne un avis favorable à cette demande d'utilisation des parcelles 31/33, section KK, pour un projet de plateforme Eco-site ANTROPE.

Cette activité reste compatible avec le zonage actuel et futur pour l'accueil d'activités économiques.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

J.M. SO



